

Plénière Agenda 21 des Cultures du 28/01/12

Groupe 1

ENJEUX	ENGAGEMENTS PRIORITAIRES	Propositions d'actions, de projets, de modes d'organisation, de fonctionnement, etc
<p align="center"><i>5- Contribuer à une économie de la culture plurielle et responsable</i></p>	<p>5.2.6 Développer la coopération et le partage équitable des moyens et des ressources pour : stimuler la créativité, éviter les doubles emplois et les gaspillages, préserver l'identité des projets, encourager la coopération sans entretenir une économie de survie ou de précarité, organiser la coopération des structures dans un esprit de complémentarité</p>	<p>Organiser une économie circulaire sur le territoire (circuits courts, monnaie locale) avec comme entrée privilégiée le thème des nourritures dans tous les sens du terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - physiques (alimentation...) -sensibles - intellectuelles <p>Organiser des rencontres d'acteurs permettant de faire émerger de nouvelles façons de faire, de nouvelles synergies. Les acteurs peuvent être issus de champs d'activités différents dans un esprit de complémentarité, de mise à disposition des autres de ce qu'on a produit, réalisé. centre de ressources culture et développement durable peut en être l'organisateur.</p> <p>Instaurer des critères de partenariats/coopération / mutualisation dans l'attribution de financements de projets culturels, dans le développement de projets culturels Cadrer ces partenariats de façon à protéger l'identité de chacun et mettre en commun→ Dans une charte de la coopération</p> <p>L'assemblée permanente Culture et développement durable pourrait examiner les projets culturels mis en oeuvre et financés sur le territoire au regard de ces critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éviter les doubles emplois et gaspillages - encourager la coopération